retraite. En l'an 2026, il est possible que la proportion de la population âgée de 65 ans ou

plus atteigne entre 16 et 19%.

Au niveau provincial, les taux d'accroissement passés varient à la fois dans le temps et d'une région à l'autre, en raison surtout des différences en matière de fécondité et de migration. A mesure que l'accroissement naturel diminue et que les différences entre les provinces s'atténuent, la migration joue un rôle de plus en plus important au niveau de la répartition géographique de la population. Bien qu'on reconnaisse que la migration est le produit d'un ensemble de facteurs démographiques, socio-économiques et politiques, on ne dispose pas de suffisamment de connaissances systématiques sur les éléments qui déterminent le volume de la migration et ses fluctuations dans le temps. C'est pourquoi il existe une grande incertitude quant aux modalités de croissance dans l'avenir.

Répartition de la population

Les recensements décennaux et quinquennaux du Canada permettent d'évaluer périodiquement les conditions économiques et sociales du pays et fournissent des données sur la répartition de la population pour diverses catégories d'entités géographiques, politiques et statistiques. Utilisés comme points de repère, les chiffres du recensement permettent d'élaborer des estimations annuelles pour les provinces, les comtés et les régions métropolitaines.

Recensements décennaux. La principale raison, du point de vue juridique, pour laquelle on effectue des recensements décennaux est de permettre la redistribution des sièges à la Chambre des communes. Aux termes de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le recensement doit fournir des dénombrements de la population par circonscription électorale. Les chiffres du recensement de 1976 figurent au Chapitre 3, tableaux 3.4 et 3.5, et sont présentés en fonction des limites des circonscriptions électorales établies par le décret de 1976 concernant la représentation.

Historiquement, à partir de 1851 un recensement de la population était effectué tous les 10 ans, et cette formule a été maintenue après la Confédération du Canada en 1867. Le recensement de 1981 est donc le 12e d'une série de recensements décennaux

réalisés depuis la Confédération.

Recensements quinquennaux. En 1956 un nouveau recensement a été ajouté, afin que les données statistiques suivent l'évolution des facteurs démographiques et socioéconomiques qui sont à la base de la prise de décisions dans le secteur privé comme dans le secteur public. Il a été prévu que ce recensement serait effectué cinq ans après le recensement décennal.

Lors du troisième recensement quinquennal, toutes les personnes dont le lieu de résidence habituelle au 1er juin 1976 se trouvait au Canada ont eu à répondre à des questions sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la relation avec le chef de ménage et la langue maternelle (la première langue apprise et encore comprise). D'autres questions portaient sur le type et le mode d'occupation du logement. On a également procédé par sondage. Dans un ménage sur trois, les personnes âgées de 15 ans et plus ont répondu à des questions sur la fréquentation scolaire, le niveau de scolarité, l'activité professionnelle et la migration (lieu de résidence cinq ans auparavant).

Pour le recensement de 1981 on prévoit des questions sur les points retenus au recensement de 1976, ainsi que d'autres concernant la fécondité, la langue d'usage, l'occupation, la branche d'activité, le revenu, et une série de questions sur le logement.

Le recensement est une source essentielle de renseignements dont on se sert pour mesurer l'évolution économique et sociale, et pour déterminer les besoins qui appellent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes intéressant par exemple le développement régional, la santé et le bien-être, l'équipement scolaire, l'immigration, le logement pour les personnes à faible revenu et les réseaux de transport.

Tendances provinciales concernant la population, 1951-76. L'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest ont eu des taux d'accroissement plus élevés que le taux national pendant toutes les périodes quinquennales entre 1951 et